



Fédération des chambres  
de commerce du Québec | **fccq**

## **CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2008 GOUVERNEMENT DU CANADA**

---

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce  
du Québec (FCCQ)

Présenté à l'occasion des consultations pré-budgétaires  
de Finances Canada

Février 2008

555, boul. René-Lévesque Ouest  
19e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1B1  
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226  
■  
fccq.ca

---



## **Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ défend ardemment les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

### **Mission**

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

## Table des matières

Table des matières .....	2
0. Sommaire .....	3
1. Introduction .....	5
2. Le vieillissement de la population.....	5
2.1 La productivité .....	6
2.2 La disponibilité de la main d'œuvre.....	6
2.2.1 Les politiques en matière d'immigration .....	6
2.2.2 Le prolongement de la vie professionnelle des travailleurs âgés.....	8
2.3 Le financement du secteur privé en santé et en infrastructure .....	8
3. La portée des politiques du gouvernement.....	9
3.1 Les politiques fiscales .....	9
3.2 Les politiques industrielles.....	10
3.3 Les politiques d'aide .....	11
4. L'affectation des ressources gouvernementales.....	11
4.1 Les domaines à privilégier .....	11
4.1.1 L'investissement privé .....	12
4.1.2 L'éducation et la formation.....	12
4.1.3 La recherche et le développement.....	13
4.1.4 L'harmonisation de la fiscalité et de la réglementation .....	14
4.2 L'affectation des ressources .....	14
4.2.1 Le transfert de points d'impôt vers la taxe à la consommation.....	14
4.2.2 Le fédéralisme d'ouverture .....	14
5. La compétitivité de l'économie canadienne.....	15
5.1 La compétitivité fiscale .....	15
5.2 L'allègement réglementaire.....	16
5.3 Le capital humain .....	16
5.4 Les grappes ou filières industrielles .....	16
6. La disponibilité de la main d'œuvre qualifiée.....	16
6.1 Le financement postsecondaire et l'aide aux études .....	17
6.2 La main d'œuvre immigrante.....	17
6.3 L'impôt des particuliers.....	18
6.4 Soutien et engagement aux travailleurs âgés.....	18
7. Conclusion.....	18
Annexe 1 – Les recommandations de la FCCQ .....	19
Annexe 2 – Les questions particulières des consultations pré-budgétaires 2008 .....	22

## 0. Sommaire

Le renforcement de l'intensité du jeu concurrentiel à l'échelle mondiale et la forte appréciation du dollar canadien au cours des dernières années ont créé de fortes pressions sur les entreprises canadiennes et québécoises pour qu'elles augmentent leur productivité et deviennent plus performantes. Les membres de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) souhaitent souligner au Gouvernement du Canada l'impératif de placer la compétitivité de l'économie canadienne au premier plan des priorités gouvernementales. Profitons du Budget 2008 pour doter le Canada d'un régime fiscal compétitif qui favorise la création de richesse et de politiques gouvernementales structurantes qui assurent la compétitivité de nos entreprises.

Le vieillissement de la population crée des pressions à la baisse sur le niveau de vie des Canadiens. Ceci est d'autant plus inquiétant pour les gouvernements qu'il implique une diminution de ses revenus et une augmentation des dépenses relatives à la santé et aux pensions de vieillesse. Afin de faire face à cet enjeu de taille, la FCCQ encourage le gouvernement à poursuivre ses efforts dans le but d'accroître la productivité de l'économie canadienne. De plus, la FCCQ invite le gouvernement à contrer tant soit peu le déclin de la population active en attirant davantage d'immigrants qualifiés et en encourageant les travailleurs âgés à prolonger leur vie professionnelle. Enfin, afin de soutenir la qualité des services publics sans augmenter indûment le fardeau fiscal des générations futures, la FCCQ recommande au Gouvernement du Canada d'analyser la possibilité d'accroître le financement du secteur privé en santé et dans les infrastructures publiques.

D'autre part, la FCCQ est d'avis que l'orientation globale des politiques du gouvernement doit favoriser la prospérité économique à long terme du pays et que la portée de ces politiques doit être ajustée aux objectifs recherchés afin d'en assurer leur efficacité. Ainsi, la FCCQ croit que l'efficacité des politiques fiscales du gouvernement se trouverait améliorée si les politiques fiscales étaient neutres et cohérentes. La FCCQ privilégie, par conséquent, les politiques fiscales de portée générale au politiques fiscales de portée spécifique. Il en va autrement, cependant, des politiques industrielles, car, pour être efficaces, celles-ci doivent s'adapter aux réalités particulières de chacune des industries. Finalement, la FCCQ approuve fortement les politiques d'aide temporaires spécifiques aux industries qui connaissent une situation difficile à cause de facteurs exceptionnels hors de leur contrôle.

Les efforts du gouvernement devraient, selon la FCCQ, cibler la productivité et la compétitivité de l'économie canadienne. En effet, c'est par le dynamisme de son économie que le Canada parviendra à assurer sa prospérité économique et sociale et à financer ses services publics et de ses infrastructures. La FCCQ invite le gouvernement du Canada à cibler ses ressources sur les facteurs de croissance de la productivité que sont : 1) l'investissement en entreprise, 2) la formation et le perfectionnement des ressources humaines, 3) la recherche et le développement, 4) les infrastructures et 5) l'harmonisation de la fiscalité et de la réglementation. Elle invite également le gouvernement à miser sur la compétitivité fiscale en diminuant l'impôt sur le revenu en réaffectant – s'il le faut – des points d'impôt sur le revenu vers la taxe à la consommation et à aller de l'avant avec son fédéralisme d'ouverture qui prévoit donner plus de latitude et de moyens aux provinces.

La compétitivité et l'attractivité de l'économie canadienne seraient grandement améliorées si le Gouvernement du Canada diminuait davantage le fardeau fiscal des entreprises et développait des arrangements fiscaux avantageux permettant d'attirer les entreprises à forte création de valeur ajoutée. Les récents efforts d'allègement réglementaire afin de simplifier et de réduire la paperasserie et la réglementation sont des mesures concrètes permettant d'accroître la compétitivité de l'économie canadienne. Nous encourageons fortement le gouvernement à poursuivre ses efforts. Par ailleurs, puisque les investissements productifs à plus forte valeur ajoutée nécessitent la disponibilité d'un capital humain de grande qualité, la FCCQ invite le gouvernement à accroître son financement à l'éducation et à la formation en envisageant, entre autres, la possibilité de développer des programmes de formation axés sur les besoins des grandes industries. Une autre avenue porteuse pour accroître la compétitivité du

Canada est celle des grappes ou filières industrielles. Nous encourageons, conséquemment, le gouvernement à développer des mesures favorisant leur développement.

Étant donné le contexte de vieillissement de la population, il est également important que le gouvernement canadien se dote de mesures limitant la décroissance de la population en âge de travailler. Rappelons que cette population commencera à décroître dès 2011 au Québec. La FCCQ suggère au gouvernement fédéral afin d'assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée au Canada et au Québec: 1) d'accroître ses transferts destinés au financement postsecondaire et à l'aide aux études, 2) d'attirer davantage d'immigrants qualifiés, 3) de continuer à diminuer l'imposition sur le revenu et 4) de prolonger la vie professionnelle des travailleurs.

La FCCQ remercie le gouvernement du Canada de faire entendre la voix de ses membres dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2008 du ministère des finances du Canada. La FCCQ entend être plus présente en 2008 et dans l'avenir sur la scène fédérale afin de défendre et de représenter l'intérêt des gens d'affaires québécois sur les enjeux nationaux.

## 1. Introduction

Dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2007 du Comité permanent des finances (FINA) de la Chambre des communes du Canada, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a exposé quelques considérations quant à la compétitivité fiscale du Canada.<sup>1</sup> Nous étions - et sommes toujours - d'avis que diminuer le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir la compétitivité de notre économie favorise le dynamisme économique, ce qui permet d'augmenter les revenus publics nécessaires au financement des services et infrastructures publics.

Lors de sa comparution devant le Comité FINA, la FCCQ a également eu l'opportunité de soulever les difficultés que vivent ses membres manufacturiers exportateurs suite à l'appréciation spectaculaire du dollar canadien.<sup>2</sup> Nous expliquions alors que la volatilité et l'aspect imprévisible du dollar canadien rendaient les décisions d'investissement difficiles pour les gens d'affaires du Québec. Fait alarmant, alors que la concurrence étrangère est de plus en plus vive et que nos entreprises doivent miser plus que jamais sur leur productivité, l'investissement en machinerie et équipement dans le secteur manufacturier québécois a diminué d'un cinquième entre 2003 et 2006.<sup>3</sup> Nous recommandions alors - et recommandons toujours - que le gouvernement dirige les redevances qu'il perçoit sur l'exploitation des ressources naturelles vers des mesures qui augmentent la productivité et la croissance de l'économie canadienne (e.g. infrastructure, capital humain et R&D) et non vers des mesures qui ne font qu'augmenter la consommation à court terme (e.g. baisse des la TPS).

Par le biais de la présente consultation, les gens d'affaires du Québec désirent souligner, de nouveau, l'impératif de placer la compétitivité de notre économie au premier plan des priorités du gouvernement. De par son réseau de 162 chambres de commerce regroupant plus de 57 000 membres, la FCCQ est le réseau d'affaires le plus important et le plus représentatif du Québec. Ses membres proviennent de toutes les régions administratives de la Belle province et de tous les secteurs économiques. Depuis près de 100 ans, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts des gens d'affaires du Québec au chapitre des politiques publiques.

La FCCQ interpelle de nouveau le gouvernement du Canada sur l'urgence d'enligner ses politiques économiques de façon à soutenir la compétitivité et la productivité des entreprises canadiennes et québécoises. Dans le cadre de la présente consultation, Finances Canada demande de répondre à cinq questions (voir annexe 2). Les réponses de la FCCQ à ces questions et les recommandations qui y sont associées sont développées autour de cinq thèmes : 1) Le vieillissement de la population, 2) La portée des politiques du gouvernement, 3) L'affectation des ressources gouvernementales, 4) La compétitivité de l'économie canadienne et 5) La disponibilité de la main d'œuvre qualifiée.

Le dynamisme économique du Canada et du Québec passe, pour la FCCQ, par un régime fiscal compétitif qui favorise la création de richesse et par des politiques gouvernementales structurantes qui assurent la compétitivité de nos entreprises.

## 2. Le vieillissement de la population

C'est parce qu'il affecte négativement la croissance à long terme du niveau de vie des Canadiens que le vieillissement de la population est inquiétant. En effet, il crée des pressions à la baisse sur le niveau de vie (i.e. le produit intérieur brut per capita) puisque moins de travailleurs implique moins de production.

---

<sup>1</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec (2007), *Mémoire présenté à l'occasion des consultations pré-budgétaires au Comité permanent des finances de la Chambre des communes*, septembre

[http://www.fccq.ca/Documents/1/14007-24-09-2007\\_Consultations\\_prebudgetaires\\_2007\\_final.pdf](http://www.fccq.ca/Documents/1/14007-24-09-2007_Consultations_prebudgetaires_2007_final.pdf)

<sup>2</sup> Parlement du Canada (2007), *Témoignages au Comité FINA, 39<sup>ième</sup> Législature, 2<sup>ième</sup> Session*, 20 novembre  
<http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/392/fina/evidence/ev3124889/finaev03-f.htm#Int-2209326>

<sup>3</sup> Statistique Canada, CANSIM, tableau #029-0005

Pour le gouvernement, ceci est d'autant plus inquiétant qu'une production moindre implique de plus petits revenus et qu'une population vieillissante implique des dépenses accrues en santé et en matière de pension. Au Québec, la population active déclinera dès 2011. Il y aura alors davantage de personnes qui quitteront le marché du travail que de nouvelles qui l'intégreront.

## **2.1 La productivité**

Heureusement, il existe un autre moyen que l'augmentation du travail – de l'emploi – pour augmenter le niveau de vie d'un pays : la productivité, soit produire plus avec moins, soit produire mieux. La productivité, rappelons-le, mesure la quantité de biens et de services produite par rapport à la quantité d'intrants utilisés tels que le capital, le travail, l'innovation et le savoir-faire. Dans un contexte où la croissance de la population et de l'emploi ne peuvent soutenir à long terme la croissance du niveau de vie d'un pays, il est primordial que les instances publiques fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin d'accroître la productivité générale de l'économie de leur pays.

Par conséquent, **la FCCQ encourage fortement le gouvernement à poursuivre ses efforts afin d'améliorer la productivité de l'économie canadienne en mettant l'accent sur les moteurs de croissance de la productivité que sont le capital humain, le capital physique et l'innovation, et en soutenant le milieu des affaires en améliorant les infrastructures publiques et la réglementation.** Le plan économique *Avantage Canada* du gouvernement conservateur contient, en ce sens, plusieurs engagements de bon augure, notamment ceux visant : à améliorer les possibilités d'acquérir des connaissances et des compétences (p. 57-60), à développer des activités de recherche et développement (R&D) de calibre mondial (p. 65-71), à bâtir une infrastructure publique moderne de haute qualité (76-81), à réduire l'impôt sur l'investissement des entreprises (p. 85-90) et à améliorer le cadre réglementaire au Canada (p. 90-91).<sup>4</sup>

Les domaines sur lesquels le gouvernement du Canada devrait se concentrer afin d'accroître la productivité du Canada et de soutenir le niveau de vie des Canadiens, étant donné le vieillissement de la population, sont développés à la section 4 de notre mémoire. Ces domaines sont : l'investissement privé, l'éducation et la formation, la R&D, et l'harmonisation de la fiscalité et de la réglementation.

Par ailleurs, le gouvernement peut également contrer les conséquences du vieillissement de la population en cherchant à accroître la disponibilité de la main d'œuvre et à diversifier les sources de financement pour les infrastructures publiques et les services de santé.

## **2.2 La disponibilité de la main d'œuvre**

Afin de contrer tant soit peu le déclin de la population active, le gouvernement du Canada doit chercher à accroître le bassin des travailleurs en attirant davantage d'immigrants qualifiés et en encourageant les travailleurs âgés à retarder leur retraite. Ceci est d'autant plus important que bon nombre d'entreprises canadiennes et québécoises vivent présentement une pénurie de main d'œuvre qualifiée. Une récente étude du Conference Board du Canada révélait que, si les tendances actuelles se maintiennent, il manquera, au Québec d'ici 2030, 363 000 travailleurs, soit 8,5 % de la population active.<sup>5</sup>

### **2.2.1 Les politiques en matière d'immigration**

---

<sup>4</sup> Gouvernement du Canada (2006), *Avantage Canada : Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, novembre <http://www.fin.gc.ca/ec2006/plan/pltoct.html>

<sup>5</sup> Conference Board du Canada (2007), *Du baby-boom au déficit de main d'œuvre – Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec*, décembre <http://www.conferenceboard.ca/documents.asp?rnext=2357>

Il importe d'améliorer les politiques en matière d'immigration afin d'attirer davantage d'immigrants qualifiés pour panser le problème de pénuries de travailleurs qualifiés au Canada et au Québec. Dans le contexte actuel de concurrence entre les pays pour attirer les meilleurs candidats, **le gouvernement du Canada devrait faire tout ce qui est en son pouvoir afin de réduire les délais de traitement des demandes d'immigration.** Il nous apparaît inacceptable qu'environ 50% des cas émanant d'Afrique et d'Asie soient traités en 33 mois alors que dans certaines circonstances et selon l'endroit, l'attente peut durer jusqu'à cinq ans. De plus, **le gouvernement devrait revoir sa politique qui oblige les titulaires d'un visa de travail temporaire à quitter le pays pour demander le statut de résident permanent.** Cette politique nous apparaît inutile et rend le Canada moins attrayant pour les immigrants hautement qualifiés, hautement désirables. À l'instar de l'Union européenne, le Canada pourrait permettre aux travailleurs ayant cumulé cinq ans de service au Canada de rester en permanence sans devoir inutilement partir pour leur pays d'origine pour en revenir. Par ailleurs, afin d'éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres étrangers, **le gouvernement du Canada devrait mettre sur pied, avec l'aide des provinces et territoires, un système uniforme et exhaustif de reconnaissance des titres de compétences étrangers, facilitant l'évaluation de ces titres avant et après l'arrivée au Canada.** Enfin, pour faciliter l'intégration harmonieuse de la population immigrante au marché du travail canadien, le gouvernement devrait assouplir ses programmes de formation linguistique destinés aux nouveaux immigrants afin qu'ils incluent une formation linguistique spécifique à leur profession.

Par ailleurs, la FCCQ est d'avis que les critères de sélection des immigrants doivent tenir compte de la réalité du marché du travail canadien et québécois. Une étude réalisée par Emploi-Québec a révélé que, pendant la période 1994-2004, 65% des emplois créés au Québec ont fait appel à des compétences de la formation professionnelle et technique, contre 25% qui ont nécessité des formations universitaires.<sup>6</sup> Rien ne laisse présager que ces proportions changeront significativement dans l'avenir immédiat. Par ailleurs, pour un immigrant, avoir un emploi dans son domaine d'expertise est le meilleur gage de son intégration rapide, complète et harmonieuse dans sa société d'accueil. Alors que les besoins en main d'œuvre requièrent des qualifications d'ordre professionnel et technique, le gouvernement privilégie les immigrants ayant des diplômes universitaires. **La FCCQ recommande, par conséquent, au gouvernement de réviser ses critères de sélection des immigrants afin qu'une nette proportion de ceux-ci ait des compétences professionnelles et techniques qui correspondent aux emplois en demande.** L'idée que les diplômés universitaires immigrants constituent une main d'œuvre qualifiée et flexible – i.e. qui peut se trouver un emploi plus facilement - nous apparaît étroite et dépassée. Actuellement, un docteur en sociologie, qu'il soit camerounais ou canadien, aura fort probablement plus de difficultés à se trouver un emploi qu'un soudeur ou qu'un mécanicien.

La FCCQ est fortement préoccupée par le vieillissement de la population et le manque de relève pour occuper les emplois disponibles sur l'ensemble du territoire québécois. Elle est, toutefois, convaincue que l'immigration est une solution et qu'elle peut donner accès aux entreprises de l'ensemble des régions du Québec à un bassin de main d'œuvre qualifiée possédant de nombreux atouts. La FCCQ est d'ailleurs impliquée au Québec dans l'intégration de la main d'œuvre immigrante par le biais d'une entente tripartite entre la FCCQ, Emploi-Québec et le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec. Dans le cadre de cette entente, la FCCQ s'est engagée à organiser un total de 50 ateliers à travers le Québec afin de sensibiliser et de mettre en valeur la main d'œuvre immigrante auprès des entreprises. De plus, dans le cadre d'un projet pilote réalisé dans cinq régions du Québec, des chambres de commerce locales ont mobilisé et rassemblé les ressources nécessaires à la mise en place de réseaux facilitant l'accueil et l'intégration d'immigrants. Forte de son expérience, **la FCCQ invite le gouvernement du Canada à la consulter si, le cas échéant, il révisait ses critères de sélection et ses stratégies d'accueil et d'intégration de la population immigrante au Canada et, en particulier, au Québec. Rappelons également que les chambres de commerce locales qui font office de développement économique régional sur l'ensemble du territoire québécois peuvent être des partenaires efficaces**

---

<sup>6</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec (2007), *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la planification de l'immigration au Québec 2008-2010 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec*, Octobre  
[http://www.fccq.ca/Documents/1/13995-MEMOIRE\\_MICCO\\_FCCQ.pdf](http://www.fccq.ca/Documents/1/13995-MEMOIRE_MICCO_FCCQ.pdf)

à la mise en œuvre de politiques d'intégration des immigrants en communautés non-métropolitaines et métropolitaines.

### 2.2.2 Le prolongement de la vie professionnelle des travailleurs âgés

Une autre manière de répondre au déclin de la population active consiste à prolonger la vie professionnelle des travailleurs. La FCCQ est d'avis qu'il faut éliminer les impôts et autres mesures fiscales qui découragent les travailleurs à travailler après l'âge de 65 ans. Le système de pension de nombreuses provinces n'autorise pas les pensions pour travailleurs à temps partiel, une situation qui, selon nous, devrait être corrigée. **Le gouvernement du Canada devrait travailler avec les provinces afin d'élaborer des politiques de pensions à temps partiel offrant l'option au prestataire de recevoir une portion des prestations du régime de retraite de leur employeur tout en travaillant à temps partiel.** D'autre part, **le gouvernement du Canada devrait également revoir les seuils de revenu à partir desquels les prestations de Sécurité de vieillesse sont réduites de manière à ne pas décourager certains Canadiens de continuer à travailler après l'âge de 65 ans.** Finalement, l'actuel système de Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) décourage les Canadiens à travailler et à économiser en vue de la retraite après l'âge de 72 ans. En effet, les fonds contenus dans un REER doivent être transférés dans un Fond enregistré de revenu de retraite (FERR) ou investis dans une rente; ils cessent alors d'être exonérés d'impôt. **Le gouvernement du Canada devrait modifier son programme de REER afin de ne pas pénaliser les travailleurs de 72 ans et plus.**

D'autre part, la FCCQ, par le biais de sa Présidente-directrice générale, Mme Françoise Bertrand, a été très active dans le dossier des travailleurs âgés licenciés suite à la récente restructuration de l'économie canadienne, de son secteur manufacturier en particulier. En effet, Mme Bertrand a siégé sur le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés mandaté par le Ministre Monte Solberg du ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada (RHDSC) pour «*mener de concert avec les provinces et territoires, une étude de faisabilité afin d'évaluer les mesures dont bénéficient ou pourraient bénéficier les travailleurs âgés licenciés pour les aider à surmonter [leurs] difficultés.*»<sup>7</sup> Deux grands thèmes ont guidé les travaux du groupe d'experts : 1) améliorer les perspectives des travailleurs âgés sur le marché du travail et 2) soutenir l'adaptation des travailleurs âgés, en s'attachant particulièrement à la situation de ceux qui sont licenciés. **La FCCQ adhère aux recommandations du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés mandaté par RHDSC.** Toutefois, la FCCQ constate que ces recommandations n'ont pas encore été rendues publiques et presse le ministre Solberg de les rendre publiques dans les plus brefs délais.

## 2.3 Le financement du secteur privé en santé et en infrastructure

Le vieillissement de la population engendrera de fortes pressions sur les finances du gouvernement. Les coûts en matière de pension et de santé exploseront alors que les revenus stagneront, voire diminueront. Afin de soutenir la qualité des services publics sans accroître indûment le fardeau fiscal des générations X et Y, **la FCCQ recommande au gouvernement du Canada d'analyser la possibilité d'accroître le financement du secteur privé en santé et dans les infrastructures publiques.**

La FCCQ s'est prononcée par le passé en faveur du développement du secteur privé en santé au Québec et au Canada. Au cours des 15 dernières années, le budget public de la santé au Québec a augmenté annuellement de 4,4% alors que le nombre total de cas traités est resté stable. En d'autres mots, le nombre de cas traités par médecin ne cesse de diminuer, la *productivité* du système public de santé ne cesse de se détériorer. De plus, il y a un coût important associé aux difficultés du réseau public de santé pour les employeurs. Une étude de la FCCQ évalue à 90 millions de dollars la perte de production

---

<sup>7</sup> Mis sur pied en janvier 2007 par l'Honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social Canada.

<http://news.gc.ca/web/view/fr/index.jsp?articleid=269809&>

encourue à l'échelle du Québec pour une journée d'absence au travail passée dans le réseau public de santé.<sup>8</sup> Nous sommes convaincus que la présence du secteur privé en santé permettrait d'obtenir plus de choix pour les citoyens et inciterait le secteur public à une meilleure performance par le biais de l'émulation. Par exemple, l'ouverture sur un système d'impartition par lequel les hôpitaux chercheraient à savoir combien il leur en coûte pour fournir leurs services de santé, une information dont ils ne disposent pas à l'heure actuelle faute d'incitation, serait grandement bénéfique sur le poids financier que doivent assumer les gouvernements provinciaux et fédéral. La FCCQ ne remet pas en question le système universel de santé; elle en appelle à des solutions qui, tout en préservant le caractère universel des services de santé, pourront améliorer l'efficacité du réseau de santé. Ainsi, **la FCCQ est d'avis que le gouvernement devrait apporter les assouplissements nécessaires à sa Loi canadienne sur la santé afin d'accroître le financement du secteur privé en santé, ainsi que les prestations des services de santé par le privé.**

Enfin, outre le secteur de la santé, celui des infrastructures publiques aura également besoin d'investissements colossaux au cours des prochaines années. Aux dires même du Gouverneur de la Banque du Canada «*des signes évidents montrent que les infrastructures publiques du Canada pâttissent d'un déficit. Et [qu'] on redoute de plus en plus que ce déficit nuise à la croissance de la productivité et au niveau de vie au pays si des mesures ne sont pas prises pour corriger la situation.*»<sup>9</sup> Bien que difficile à estimer, il est généralement reconnu que l'ampleur du déficit d'infrastructure est telle que son financement ne pourra être comblé uniquement par le financement public. Il est intéressant de constater qu'il y a plusieurs fonds de pension au Canada qui affectent une part grandissante de leurs actifs à des investissements en infrastructures afin d'accroître et de diversifier leurs portefeuilles. Faute de trouver un marché de partenariats public-privé (PPP) développé au pays, ces fonds canadiens investissent surtout à l'étranger. La FCCQ s'est réjoui de l'annonce dans le Budget 2007 de la création d'un Bureau fédéral des PPP et félicite le gouvernement dans ses efforts pour développer le marché des PPP au Canada. En ce sens, **la FCCQ encourage le gouvernement à doter le Canada d'un cadre juridique et réglementaire de premier plan à l'égard des investissements dans ce domaine, pour les administrations publiques canadiennes notamment.**

### **3. La portée des politiques du gouvernement**

Selon la FCCQ, le dynamisme des économies canadienne et québécoise passe par un régime fiscal compétitif qui favorise la création de richesse et par des politiques gouvernementales qui assurent la compétitivité des entreprises. Qu'elle soit d'ordre budgétaire, fiscale ou réglementaire, l'intervention publique doit prendre en compte l'impératif concurrentiel des entreprises. En fait, l'orientation globale des politiques du gouvernement doit favoriser la prospérité économique à long terme du Canada et du Québec. Afin de maximiser leur efficacité, la FCCQ est d'avis que la portée des politiques du gouvernement doit s'ajuster aux objectifs recherchés.

#### **3.1 Les politiques fiscales**

La FCCQ est d'avis que l'efficacité des politiques fiscales du gouvernement du Canada se trouverait améliorée si le gouvernement développait ses politiques en observant un souci de neutralité et de cohérence et s'il adoptait, par conséquent, des politiques fiscales de portée générale.

---

<sup>8</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec (2007), *Mémoire sur la place du secteur privé en santé présenté à l'occasion des audiences du groupe de travail sur le financement de la santé du gouvernement du Québec*, septembre [http://www.fccq.ca/Documents/1/13996-18-09-2007\\_MEMOIRE\\_Castonguay\\_final.pdf](http://www.fccq.ca/Documents/1/13996-18-09-2007_MEMOIRE_Castonguay_final.pdf)

<sup>9</sup> Allocution prononcée par David Dodge à Toronto devant le Conseil canadien des sociétés publiques-privée, le 28 novembre 2005 <http://www.banqueducanada.ca/fr/discours/2005/sp05-17f.html>

Une meilleure neutralité du régime fiscal canadien inciterait les entreprises et les entrepreneurs à exploiter les occasions d'affaires, au lieu d'essayer de trouver des moyens de réduire leurs impôts. En effet, lorsqu'un régime fiscal est neutre, le total des impôts versés sur les bénéfices tirés de différentes activités économiques est similaire, de sorte qu'il n'exerce pas d'influence sur les décisions des agents économiques. Par ailleurs, la complexité et la multitude des systèmes fiscaux et législatifs au Canada, qui découlent des trois paliers de gouvernement et de la myriade de juridictions, augmentent indûment les frais d'exploitation des entreprises canadiennes et représentent, selon le Conference Board du Canada, un frein à la croissance de la productivité.<sup>10</sup> **La FCCQ recommande ainsi au gouvernement du Canada de s'assurer que ses politiques fiscales soient enlignés de manière optimale avec les régimes fiscaux des autres juridictions canadiennes et l'invite à continuer de travailler de concert avec les autres paliers gouvernementaux afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité des politiques fiscales au Canada.**

Dans le contexte actuel de mondialisation et de délocalisation d'activités et d'emplois, réduire le fardeau fiscal des entreprises s'avère crucial. Seule une réduction substantielle de portée générale des impôts, des taxes et autres prélèvements perçus auprès des entreprises permettra au Canada d'être compétitif, de conserver ses entreprises et d'attirer les multinationales. La FCCQ a salué lors de l'énoncé économique de M. Flaherty en octobre 2007 l'engagement du gouvernement à réduire graduellement le taux général d'imposition du revenu des sociétés à 15% d'ici 2012. La FCCQ estime toutefois qu'une mise en application plus rapide de ces baisses d'impôts aurait été préférable. **La FCCQ recommandait dans la consultation pré-budgétaire du Comité FINA de la Chambre de commune que le gouvernement baisse le taux général d'imposition des sociétés à 18,5% immédiatement. Nous réitérons cette demande.**

Par ailleurs, toujours soucieuse que le gouvernement développe des politiques fiscales neutres et cohérentes de portée générale, **la FCCQ invite le gouvernement à réévaluer le mérite des taux de taxations préférentiels accordés aux compagnies qui exploitent les ressources énergétiques que sont le pétrole et le gaz naturel.**

### **3.2 Les politiques industrielles**

Depuis le début des années 2000, la concurrence étrangère des pays à faible coût de main d'œuvre a entraîné une restructuration du secteur manufacturier, restructuration qui fut accélérée par l'appréciation fulgurante du dollar canadien. Les manufacturiers canadiens doivent plus que jamais miser sur leur productivité et compétitivité afin d'accroître leurs parts de marché au Canada et à l'international. D'autre part, sous l'impulsion du renchérissement des matières premières et de l'amélioration du terme de l'échange canadien, le secteur des ressources naturelles – en tête pétrole, gaz naturel et mines – et celui des services gagnent en importance dans l'économie canadienne, alors que, sous l'effet de l'appréciation fulgurante du dollar canadien, le secteur manufacturier perd de son poids économique.

Selon la FCCQ, il est primordial que le gouvernement du Canada s'assure que son économie reste diversifiée, car le boom dans le secteur des ressources naturelles ne peut qu'être temporaire. En effet, si ce n'est le prix des ressources naturelles qui un jour diminuera, ce sera l'épuisement des ressources tout simplement. Afin d'assurer une croissance à long terme de notre économie, il faut éviter la désindustrialisation de notre secteur manufacturier, comme cela s'est déjà passé au Pays-Bas après l'épuisement d'important champs gaziers dans la Mer du Nord.<sup>11</sup> Afin d'éviter pareille situation, il nous apparaît nécessaire que le gouvernement poursuive et bonifie ses politiques industrielles de portée spécifique et que ces politiques soient axées sur l'augmentation de la compétitivité des entreprises afin d'assurer que l'économie canadienne reste diversifiée.

---

<sup>10</sup> Conference Board du Canada (2007), *Mission Possible : Stellar Canadian Performance in the Global Economy*, janvier <http://sso.conferenceboard.ca/e-Library/LayoutAbstract.asp?DID=1886>

<sup>11</sup> Pour une description plus formelle du concept économique du *mal hollandais*, veuillez vous référer à l'article : Corden. W.M. and Neary, J.P. (1982), *Booming sector and De-industrialisation in a small open economy*, *The Economic Journal*, vol.92.

Afin d'appuyer la restructuration dans le secteur manufacturier et d'assurer que l'économie canadienne reste diversifiée et compétitive, **la FCCQ recommande au gouvernement de développer davantage de politiques industrielles axées sur la création de valeur ajoutée et que celles-ci soient adaptées à la réalité particulière de chacune des industries et contiennent des clauses crépusculaires prévoyant un examen périodique de leur pertinence.** Parmi les politiques industrielles axées sur la création de valeur ajoutée, notons celles qui favorisent la modernisation des processus de production, les crédits d'impôts à la R&D et les congés fiscaux sur les royautés perçues sur les produits brevetés dont la R&D aurait été effectuée au Canada.

D'autre part, rappelons que l'aide financière accordée à certaines industries d'importance au Canada telles que l'industrie aéronautique et l'industrie automobile est nécessaire afin que celles-ci restent compétitives à l'échelle mondiale. Pensons, par exemple, au Brésil qui subventionne son industrie aéronautique, pour ne pas dire Embraer. Si le Canada n'en faisait pas autant pour maintenir l'équité concurrentielle – *to level the playing field* – fort probablement que Bombardier et l'industrie aéronautique canadienne perdraient de son importance et que leurs clients se tourneraient vers les compagnies aéronautiques subventionnées du Brésil qui sont, par conséquent, plus concurrentielles.

### **3.3 Les politiques d'aide**

Comme n'importe quel citoyen contribuable soutenu par le gouvernement lorsqu'il n'a pas les ressources nécessaires pour subvenir à lui-même, la FCCQ croit que les entreprises canadiennes et québécoises doivent pouvoir compter sur l'aide du gouvernement lorsqu'elles connaissent une situation difficile à cause de facteurs exceptionnels qui sont hors de leur contrôle. Conséquemment, **la FCCQ souscrit fortement à ce que le gouvernement développe des politiques d'aide temporaires spécifiques pour les industries qui connaissent une situation financière difficile.** Évidemment, un juste équilibre est nécessaire afin que le gouvernement ne se trouve pas à subventionner des industries dont la raison d'être n'est pas économiquement justifiable.

En ce sens, la FCCQ reconnaît que le plan d'aide fédéral aux secteurs forestier et manufacturier annoncé le 10 janvier dernier est un pas dans la bonne direction. Elle se réjouit que la disponibilité des fonds ne soit plus conditionnelle à l'adoption du budget alors que la crise sévit actuellement. La FCCQ regrette, cependant, que la part versée au Québec soit plus petite que le poids économique – en termes de production et d'emploi – du secteur manufacturier québécois dans l'ensemble du secteur manufacturier canadien. Par conséquent, **la FCCQ se joint aux différents partis politiques du Québec et exhorte le gouvernement du Canada à bonifier son aide aux secteurs forestier et manufacturier québécois et à revoir sa formule du partage de l'aide financière en privilégiant une formule basée sur le poids économique des industries en difficulté plutôt que sur le poids démographique des provinces.**

## **4. L'affectation des ressources gouvernementales**

Le Canada constitue une petite économie caractérisée par une très grande ouverture sur l'extérieur. L'intensité du jeu concurrentiel à l'échelle mondiale suggère qu'il faille bien plus compter sur des mesures structurantes qui augmentent la productivité et la compétitivité que sur des mesures populaires qui ne font que stimuler temporairement la consommation des Canadiens. La FCCQ invite, par conséquent, le gouvernement à cibler ses efforts sur la productivité et la compétitivité de l'économie canadienne et à orienter ses politiques de manière à ne pas constituer un obstacle à leur développement.

### **4.1 Les domaines à privilégier**

Afin d'accroître la productivité et la compétitivité de l'économie canadienne, le gouvernement du Canada doit mettre l'accent sur les moteurs de croissance de la productivité, soit le capital humain, le capital physique et l'innovation. Ainsi, nous invitons le gouvernement à accorder une attention particulière et à allouer ses ressources aux domaines suivants : l'investissement en entreprise, la formation et le

perfectionnement des ressources humaines, la R&D et l'harmonisation de la fiscalité et de la réglementation.

#### 4.1.1 L'investissement privé

La faiblesse des investissements en machinerie et équipement au Canada dans les années 1990 a été identifiée comme un des facteurs expliquant l'accroissement soutenu de l'écart de productivité entre les États-Unis et le Canada ou encore de la diminution constante du niveau de vie des Canadiens par rapport aux Américains. La volatilité et l'aspect imprévisible du dollar canadien n'ont guère amélioré la situation au cours des dernières années, car ils ont rendu les décisions d'investissement plus difficiles à prendre pour les entreprises canadiennes et les multinationales en sol canadien. Qui plus est, les marges bénéficiaires dans le secteur manufacturier où on retrouve le gros de ces investissements ont fondu de manière marquée avec l'appréciation du dollar canadien et l'accroissement de la concurrence sur les marchés domestiques et internationaux.

Puisque que les investissements en machinerie et équipement sont au cœur de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises canadiennes et qu'ils sont nécessaires à la restructuration du secteur manufacturier suite à l'amélioration récente des termes de l'échange au Canada, **la FCCQ demande au gouvernement du Canada d'accroître ses crédits d'impôt à l'investissement et de bonifier ses programmes de prêts à l'investissement aux entreprises en restructuration.**

Par ailleurs, un grand nombre de dirigeants de PME prendront leur retraite d'ici peu et, étant donné le manque de relève entrepreneuriale, plusieurs d'entre eux devront vendre ou fermer leurs usines. En fait, étant donné la composition démographique du milieu des affaires, l'économie canadienne s'apprête à vivre un transfert de propriété transgénérationnel sans précédent. Nous croyons que cette situation où plusieurs dirigeants d'entreprises sur le point de prendre leur retraite prévoient vendre leur entreprise pourrait expliquer, en partie, la faiblesse du niveau d'investissement au Québec. Ces dirigeants sont peu enclins à augmenter le passif de leur entreprise et à investir dans la productivité à long terme de celle-ci. Aux yeux d'un acquéreur potentiel, la valeur d'une PME repose souvent sur le bassin de clients de l'entreprise et pas nécessairement sur les actifs tangibles (bâtiments, machines, équipements, etc.) de celle-ci. Afin d'encourager la relève entrepreneuriale et, bien qu'indirectement, la croissance à long terme de l'investissement, **la FCCQ demande au gouvernement du Canada de modifier sa *Loi de l'impôt sur le revenu* de sorte qu'elle permette le transfert à impôt différé des actions d'une société familiale exploitant une petite entreprise à l'exemple des dispositions qui le permettent pour les sociétés agricoles familiales.**

#### 4.1.2 L'éducation et la formation

L'éducation et la formation sont déterminantes pour la compétitivité d'une économie. Selon Kevin Lynch, greffier du Conseil Privé du Canada, un bon système éducatif procure un avantage durable pour trois raisons : 1) les connaissances acquises par une population active instruite sont la «ressource naturelle» de la nouvelle économie mondialisée, 2) il faut indéniablement disposer d'un système éducatif solide pour stimuler l'innovation et 3) des citoyens instruits sont mieux à même de contribuer à l'élaboration des politiques publiques et de prendre toute leur place dans le débat public.<sup>12</sup> Bien qu'en matière d'éducation le Canada se positionne relativement bien à l'échelle internationale, il est troublant de constater qu'à l'échelle du Canada 48% de la population d'âge adulte (12 millions de Canadiens de plus de 16 ans) n'atteint pas le niveau de littératie nécessaire pour faire face aux demandes grandissantes de

---

<sup>12</sup> Kevin Lynch (2006), *Le monde comme contrainte et comme cible*, Options politiques, avril-mai  
<http://www.irpp.org/po/archive/apr06fr/lynch.pdf>

compétences de l'économie axée sur le savoir et l'information.<sup>13</sup> Autrement dit, bien que le niveau de littératie – la capacité de déchiffrer et d'utiliser l'information glanée dans les imprimés – des adultes canadiens soit relativement élevé à l'échelle internationale, près de la moitié des canadiens adultes n'atteignent pas le seuil de compétence nécessaire pour s'épanouir pleinement dans la nouvelle économie du savoir. Les taux d'abandon des études secondaires et postsecondaires sont également élevés au Canada. Un jeune adulte sur sept ne terminera pas ses études postsecondaires.<sup>14</sup> Une situation que nous jugeons regrettable.

**Outre une augmentation des sommes investies en éducation via les transferts du gouvernement du Canada aux provinces en matière de programmes sociaux et de l'aide directe accordée aux institutions postsecondaires, la FCCQ demande au gouvernement de mettre en place un programme de crédit d'impôt à l'investissement dans le perfectionnement des ressources humaines afin de soutenir les entreprises qui offrent de la formation à leurs employés, investissement souvent perdu avec le départ de ces employés. De plus, afin d'accélérer la réinsertion des travailleurs licenciés dans le secteur manufacturier suite à la restructuration de nombreuses entreprises, la FCCQ souhaite que le gouvernement du Canada injecte de nouveaux fonds pour le recyclage de ces employés.** Il est inacceptable, en pleine pénurie de main d'œuvre, que ces employés aient de la difficulté à se recycler. Les gens d'affaires du Canada et du Québec ont besoin d'eux, alors qu'ils ne leur manquent qu'un peu de formation pour qu'ils puissent quitter le rang des chômeurs. Enfin, la FCCQ tient à rappeler qu'elle adhère aux recommandations du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés qui, hélas, n'ont pas encore été rendues publiques par le ministre des RHDS.

#### 4.1.3 La recherche et le développement

Les entrepreneurs hésitent parfois à investir en R&D de même que dans la formation d'une main d'œuvre de recherche, car le retour sur investissement pour leur seule entreprise est plus qu'incertain. Individuellement, entreprise par entreprise, l'investissement est effectivement risqué. Globalement, cependant, l'investissement en R&D s'avère très rentable pour une économie. Il est donc important que le gouvernement continue à encourager les prises de risque technologique et les activités de R&D, car pour la FCCQ il est indéniable que les entreprises canadiennes n'investiraient pas autant sans l'aide gouvernementale en R&D.

Dans cet esprit, la FCCQ a participé en novembre dernier aux consultations conjointes de Finances Canada et de l'Agence du revenu du Canada sur le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Dans le mémoire qu'elle a fait parvenir au gouvernement, la FCCQ demande à ce que le programme d'encouragements fiscaux à la RS&DE soit amélioré afin de tenir compte de la réalité des petites et moyennes entreprises (PME) qui constituent la grande majorité des entreprises canadiennes.<sup>15</sup> Plusieurs éléments du programme rebutent les PME. Nous croyons qu'y remédier permettrait d'élargir le bassin d'entreprises actives en R&D et favoriserait l'accroissement de la base des entreprises innovantes au Canada. **La FCCQ, dans ce mémoire, recommandait, entre autres, au gouvernement du Canada d'assouplir les exigences du programme pour les PME afin qu'elles reflètent davantage leur réalité, en revoyant notamment la nécessité que les PME documentent leurs expérimentations. Nous recommandons également d'ajuster l'interprétation des activités donnant droit aux encouragements fiscaux pour la RS&DE**

---

<sup>13</sup> Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistique Canada (2005), *Miser sur nos compétences : résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes 2003*, Statistique Canada, novembre (cat. #89-617-XIF)

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-617-XIF/89-617-XIF2005001.pdf>

<sup>14</sup> Statistique Canada (2007), Enquête auprès des jeunes en transition : participation aux études postsecondaires, novembre <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/071120/q071120b.htm>

<sup>15</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec (2007), *Mémoire sur le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental présenté à l'occasion des consultations conjointes de Finances Canada et l'Agence du revenu du Canada*, décembre [http://www.fccq.ca/Documents/1/14149-Memoire\\_-\\_Consultations\\_sur\\_encouragements\\_fiscaux\\_pour\\_la\\_RSDE.pdf](http://www.fccq.ca/Documents/1/14149-Memoire_-_Consultations_sur_encouragements_fiscaux_pour_la_RSDE.pdf)

**afin qu'elle reflète le niveau technologique et le niveau de développement des PME, tout en assurant que les cas similaires soient traités de façon similaire à travers le pays.**

#### **4.1.4 L'harmonisation de la fiscalité et de la réglementation**

La fiscalité et la réglementation auxquelles les entreprises sont soumises affectent directement leur compétitivité. En plus de la paperasserie qui les accompagne, la fiscalité et la réglementation influencent les décisions d'affaires et le comportement des entreprises. Le nombre de systèmes fiscaux et de dispositions législatives au Canada est impressionnant. Les trois paliers de gouvernement et la myriade de juridictions qui caractérisent le Canada les causent. Cette situation représente, pour certaines entreprises, un désavantage concurrentiel, car le coût pour se conformer à tous ces systèmes fiscaux et dispositions législatives augmente les frais d'exploitation. **Tel que mentionné précédemment et afin de réduire les coûts de conformité pour les entreprises, la FCCQ recommande au gouvernement de travailler de concert avec les autres paliers de gouvernement afin de simplifier l'architecture fiscale et réglementaire canadienne et d'améliorer la cohérence et la complémentarité des politiques fiscales et réglementaires au Canada pour ne pas nuire à la compétitivité de nos entreprises.**

Par ailleurs, à l'instar du gouvernement du Québec et de l'ensemble des provinces et territoires, exception faite de l'Ontario, la FCCQ est contre l'établissement pancanadien d'une commission des valeurs mobilières et soutient la mise en place du régime des passeports. Ce régime, en plus de permettre d'harmoniser, de moderniser et d'améliorer les régimes d'encadrement des valeurs mobilières provinciales et territoriales, reconnaît la spécificité de chacune des provinces et des territoires. Nous croyons fermement que l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) est l'organisme le mieux positionné pour soutenir les investisseurs et protéger les intérêts des épargnants du Québec. Si les différents marchés du Canada partagent parfois les mêmes visions et enjeux économiques, leur réalité d'affaires est distincte. **La FCCQ exhorte le gouvernement du Canada d'arrêter de faire la promotion de la création d'un organisme unique pancanadien de réglementation des valeurs mobilières et d'appuyer le régime des passeports.**

## **4.2 L'affectation des ressources**

### **4.2.1 Le transfert de points d'impôt vers la taxe à la consommation**

Étant donné les pressions concurrentielles, la grande mobilité des facteurs de production (capitaux et main d'œuvre) et la course aux investissements directs étrangers, la tendance internationale actuelle en matière de fiscalité est de transférer le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers vers la taxe à la consommation. La diminution de la taxe sur les produits et services (TPS) de 7% à 5% n'allait pas dans le sens des recommandations de la plupart des fiscalistes. Le gouvernement du Canada aurait dû privilégier une diminution de l'impôt sur le revenu des entreprises et des particuliers plutôt qu'une diminution de cette taxe à la consommation. Il semble effectivement plus opportun de taxer «la consommation» via les taxes de vente que «l'effort au travail» et «l'entrepreneuriat» via l'impôt sur le revenu. Qui plus est, ceci aurait également permis de diminuer les sources de double imposition, d'augmenter la compétitivité fiscale des entreprises, d'inciter les compagnies à investir et d'encourager les particuliers à épargner. La FCCQ invite le gouvernement à privilégier cette avenue à l'avenir.

### **4.2.2 Le fédéralisme d'ouverture**

La FCCQ voit d'un bon œil le fédéralisme d'ouverture annoncé par le gouvernement Conservateur lors du dernier discours du Trône qui tend à donner plus de moyens aux provinces. La réalité économique et sociale des provinces est différente et les gouvernements provinciaux sont mieux placés pour déterminer les besoins de leurs entreprises et citoyens. Les programmes et politiques gouvernementaux devraient

ainsi être mieux adaptés aux réalités contextuelles de toutes les provinces. La FCCQ croit qu'une commission des valeurs mobilières nationales va à l'encontre de ce fédéralisme d'ouverture puisque que le domaine de la réglementation des valeurs mobilières est de juridiction provinciale.

## 5. La compétitivité de l'économie canadienne

Dans un environnement mondial aux influences nombreuses et parfois imprévisibles, l'attractivité et la capacité d'adaptation de notre économie sont au cœur du développement économique. Les occasions d'affaires n'ont jamais été aussi intéressantes et multiples hors Canada et la pression concurrentielle n'a jamais été aussi vive. Qu'elle soit d'ordre budgétaire, fiscale ou réglementaire, l'intervention publique doit plus que jamais prendre en compte ces impératifs. La FCCQ souhaite rappeler que la compétitivité de l'économie canadienne et québécoise se doit d'être au premier plan des priorités gouvernementales.

Récemment, la FCCQ a soumis des recommandations au gouvernement du Canada quant à la compétitivité de l'économie canadienne. Nous reprenons ici ces propos, tenus dans le cadre des consultations du gouvernement du Canada sur les politiques en matière de concurrence du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence.<sup>16</sup>

### 5.1 La compétitivité fiscale

La FCCQ a toujours été d'avis qu'il fallait miser sur la réduction du fardeau fiscal et administratif des entreprises pour stimuler la croissance économique. Une fois de plus, la FCCQ exhorte le gouvernement du Canada à diminuer l'impôt corporatif. Dans le contexte actuel de mondialisation et de délocalisation d'activités et d'emplois, réduire le fardeau fiscal des entreprises s'avère crucial. Seule une réduction substantielle des impôts, des taxes et des autres prélèvements perçus auprès des entreprises permettra au Canada de conserver ses entreprises et d'attirer les multinationales. Des taux corporatifs d'imposition plus concurrentiels feraient du Canada un pays plus attractif pour les entreprises. La force du dollar canadien ne pénalise pas seulement les exportateurs canadiens, mais également les investisseurs étrangers. Ces derniers exigent désormais des taux de rentabilité plus élevés avant d'envisager le transfert de leurs capitaux. Étant donné le contexte d'aujourd'hui où les investissements et les entreprises peuvent rapidement être déplacés, une baisse immédiate des impôts sur le revenu des entreprises canadiennes permettrait de rendre le Canada plus attrayant auprès des investisseurs étrangers, apportant ainsi emplois et prospérité pour le Canada. **La FCCQ invite ainsi le gouvernement du Canada à diminuer le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir la compétitivité de notre économie.**

De plus, la FCCQ croit que **le gouvernement du Canada devrait miser sur des arrangements fiscaux avantageux permettant d'attirer les entreprises à plus forte création de valeur.** La concurrence mondiale impose aujourd'hui une création de la valeur axée sur les activités à forte intensité technologique et de savoir. Le régime fiscal canadien se doit de soutenir ces activités par, entre autres, des mesures fiscales favorisant la modernisation des processus de production et les crédits d'impôts à la R&D. Des arrangements fiscaux plus avantageux pour les secteurs d'activités porteurs de croissance garantiraient un avenir prospère pour les Canadiens. Un exemple d'arrangement fiscal qui permettrait de conserver nos entreprises innovatrices et d'attirer de nouvelles tout en augmentant la R&D effectuée au Canada est l'exemption fiscale sur les royalties associées aux produits brevetés développés au Canada qui sont à forte valeur ajoutée tels les produits chimiques, pharmaceutiques et biotechnologiques. Par conséquent, **la FCCQ invite le gouvernement à développer des arrangements fiscaux avantageux permettant d'attirer des entreprises à forte création de valeur ajoutée, telle une exemption fiscale sur les royalties associées aux produits brevetés dont la R&D aurait été effectuée au Canada.**

---

<sup>16</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec (2008), *Mémoire sur les politiques en matière de concurrence du Gouvernement du Canada présenté à l'occasion des consultations du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence*, janvier  
[http://www.fccq.ca/Documents/1/14302-08-01-25\\_Consultation\\_du\\_groupe\\_d\\_etude\\_en\\_matiere\\_de\\_concurrence.pdf](http://www.fccq.ca/Documents/1/14302-08-01-25_Consultation_du_groupe_d_etude_en_matiere_de_concurrence.pdf)

## **5.2 L'allégement réglementaire**

Nous l'avons également mentionné précédemment, la complexité et la multitude des systèmes fiscaux et législatifs au Canada, qui découlent des trois paliers de gouvernement et de la myriade de juridictions, augmentent indûment les frais d'exploitation des entreprises canadiennes et représentent, selon nous, un désavantage concurrentiel. **La FCCQ recommande, par conséquent, au gouvernement de poursuivre ses efforts d'allégement réglementaire en vue de simplifier et de réduire la paperasserie et la réglementation**, ce qui, nous croyons, permettrait d'augmenter la compétitivité des entreprises canadiennes. Une coordination et une harmonisation s'imposent pour éliminer le recoupement et la confusion entre les trois paliers de gouvernement et éviter que des démarches d'affaires innovatrices soient entravées par des règlements inappropriés. D'autre part, **la FCCQ invite le gouvernement du Canada à développer des arrangements réglementaires avantageux permettant d'attirer des multinationales à forte création de valeur tels des mécanismes d'avant-garde d'application de la loi pour protéger adéquatement les droits de propriété intellectuelle au Canada.**

## **5.3 Le capital humain**

Privilégier les investissements productifs à plus forte valeur ajoutée nécessite la disponibilité d'un capital humain de meilleure qualité et une plus grande capacité d'innovation. Afin d'encourager les entreprises locales et étrangères à se lancer dans des activités à forte intensité de connaissances et afin d'attirer de nouveaux investissements directs axés sur l'innovation, le gouvernement du Canada doit être en mesure d'assurer aux entrepreneurs un haut niveau de qualification des travailleurs et des infrastructures de première qualité. Selon une étude de Statistique Canada, 48% de la population canadienne d'âge adulte n'aurait pas le niveau de littératie souhaité afin de faire face aux demandes de compétences d'une économie axée sur le savoir et l'information. Heureusement, le Canada a une bonne réputation quant à son milieu universitaire, mais celui-ci pourrait être davantage orienté vers la réalité et la nécessité des entreprises, à l'instar des Américains. De même, des programmes de formation axés sur les besoins des entreprises rendraient le Canada encore plus attrayant pour les entreprises innovantes œuvrant dans les créneaux à forte création de valeur ajoutée. **Afin d'assurer la disponibilité d'un capital humain de grande qualité, le gouvernement pourrait envisager la possibilité de développer des programmes de formation axés sur les besoins des grandes industries et des grands employeurs.**

## **5.4 Les grappes ou filières industrielles**

Une avenue porteuse de prospérité est celle d'encourager le développement de grappes industrielles ou de filières industrielles, notamment dans une perspective de développement économique régional. Certaines entreprises étrangères pourraient effectivement être intéressées par les économies d'agglomération et la synergie qu'on y trouve. De telles mesures permettent, en effet, de rassembler dans un même lieu des experts d'un même domaine, stimulant ainsi la coopération et la créativité. **La FCCQ invite le gouvernement à encourager le développement de grappes industrielles ou de filières industrielles, notamment dans une perspective de développement régional.**

## **6. La disponibilité de la main d'œuvre qualifiée**

L'économie du Québec souffre présentement de pénuries de main d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités. Avec le vieillissement de la population, ces problèmes ne peuvent que s'aggraver. Cet enjeu est la priorité de la FCCQ en 2008. À cet égard, elle prépare un important dossier sur les pénuries de main d'œuvre qualifiée dont la publication est prévue pour l'automne 2008. Ce dossier traitera, entre autres : de la formation professionnelle et technique, du taux d'abandon et d'échec au niveau

postsecondaire, du sous-financement postsecondaire, des processus de sélection des immigrants, des retards pris dans l'ajustement des conditions de travail et de retraite. Bref, la FCCQ cherchera à présenter un diagnostic clair et des solutions précises afin d'atténuer les problèmes de pénuries de main d'œuvre au Québec.

Tel que mentionné précédemment, le Canada a besoin de mesures limitant la décroissance de la population en âge de travailler et répondant aux pénuries de main d'œuvre qualifiée. **La FCCQ suggère au gouvernement fédéral afin d'assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée au Canada et au Québec: 1) d'accroître ses transferts destinés au financement postsecondaire et à l'aide aux études, 2) d'attirer davantage d'immigrants qualifiés, 3) de continuer à diminuer l'imposition sur le revenu et 4) de prolonger la vie professionnelle des travailleurs.**

### **6.1 Le financement postsecondaire et l'aide aux études**

Tel que mentionné à la section 4.1.2, l'éducation et la formation sont déterminantes pour la compétitivité d'une économie, car un bon système éducatif procure un avantage certain. Les connaissances acquises par une population active instruite sont la «ressource naturelle» de la nouvelle économie mondialisée. De plus, une économie doit disposer d'un système éducatif solide pour stimuler l'innovation. Enfin, des citoyens instruits sont mieux à même de contribuer à l'élaboration des politiques publiques et de prendre toute leur place dans le débat public. Conséquemment, le Canada a tout à gagner en investissant davantage dans l'éducation.

**La FCCQ recommande au gouvernement de :**

- **Augmenter les sommes investies en éducation via les transferts du gouvernement du Canada aux provinces en matière de programmes sociaux et de l'aide directe accordée aux institutions postsecondaires ;**
- **Mettre en place un programme de crédit d'impôt à l'investissement dans le perfectionnement des ressources humaines afin de soutenir les entreprises qui offrent de la formation à leurs employés ; et,**
- **Injecter de nouveaux fonds pour le recyclage des travailleurs licenciés dans le secteur manufacturier.**

### **6.2 La main d'œuvre immigrante**

Nous l'avons mentionné à la section 2.2.1, il importe d'améliorer les politiques en matière d'immigration afin d'attirer davantage d'immigrants qualifiés pour panser le problème de pénuries de travailleurs qualifiés au Canada et au Québec. **À cet égard, la FCCQ recommande au gouvernement du Canada de:**

- **Réduire les délais de traitement des demandes d'immigration;**
- **Revoir sa politique obligeant les titulaires d'un visa de travail temporaire à quitter le pays pour demander le statut de résident permanent;**
- **Mettre sur pied un système uniforme et exhaustif de reconnaissance des titres de compétences étrangers; et,**
- **Réviser ses critères de sélection des immigrants**

Les démarches entreprises par le Gouvernement du Québec avec la France afin de conclure une entente sur la reconnaissance des acquis et des compétences entre la France et le Québec est un exemple d'initiative qui permet d'accroître le nombre d'immigrants qualifiés au Québec et au Canada. En effet, cette entente permettra à un médecin ou un infirmier français désirant travailler au Québec, par exemple, d'exercer son métier sans avoir à se soumettre à une panoplie des formalités fastidieuses. Ceci simplifiera et encouragera grandement l'immigration au Québec. Les entreprises québécoises pourront, ainsi, faire venir des travailleurs qualifiés plus facilement pour contrer les pénuries de main d'œuvre. Nous invitons le Gouvernement du Canada à s'inspirer de cette initiative québécoise.

### **6.3 L'impôt des particuliers**

Afin de conserver les meilleurs travailleurs et d'attirer les immigrants hautement qualifiés, **le gouvernement doit diminuer l'imposition sur le revenu des particuliers.** En fait, une baisse des impôts sur le revenu des particuliers aurait été préférable selon nous à la diminution de deux points de pourcentage de la TPS. En effet, la FCCQ soutient qu'il est préférable de diminuer l'imposition sur le revenu et de laisser le choix aux particuliers d'allouer le revenu dégagé entre l'épargne et la consommation. Il semble en effet plus opportun de taxer «la consommation» via les taxes de vente que «l'effort au travail» via l'impôt sur le revenu. Une diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers aurait permis d'améliorer le régime fiscal des particuliers au Canada de sorte qu'il attire, retienne, intègre et récompense davantage le talent au Canada. Qui plus est, une baisse de l'impôt sur le revenu aurait répondu au contexte du vieillissement de la population. Un contexte qui appelle aux mesures favorisant l'augmentation de la vie active des travailleurs.

### **6.4 Soutien et engagement aux travailleurs âgés**

Une autre manière de répondre au déclin de la population active est celle qui consiste à prolonger la vie professionnelle des travailleurs. Ce sujet est couvert à la section 2.2.2. Pour la FCCQ, il est important que les gouvernements éliminent les impôts et autres mesures fiscales qui découragent les travailleurs âgés à travailler après l'âge de 65 ans.

À ce propos, **la FCCQ recommande au Gouvernement du Canada de :**

- **Élaborer des politiques de pensions à temps partiel offrant l'option au prestataire de recevoir une portion des prestations du régime de retraite de leur employeur tout en travaillant à temps partiel ;**
- **Revoir les seuils de revenu à partir desquels les prestations de Sécurité de vieillesse sont réduites de manière à ne pas décourager certains Canadiens de continuer à travailler après l'âge de 65 ans ;**
- **Modifier son programme de REER afin de ne pas pénaliser les travailleurs de 72 ans et plus ;**  
**et,**
- **Éliminer la retraite obligatoire dans les secteurs de compétence fédérale en modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne.***

## **7. Conclusion**

La FCCQ remercie le gouvernement du Canada de faire entendre la voix de ses membres dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2008 du ministère des finances du Canada. La FCCQ entend être plus présente en 2008 et dans l'avenir sur la scène fédérale afin de défendre et de représenter l'intérêt des gens d'affaires québécois sur les enjeux nationaux.

## Annexe 1 – Les recommandations de la FCCQ

### I. Le vieillissement de la population

- Que le gouvernement poursuive ses efforts afin d'améliorer la productivité de l'économie canadienne en mettant l'accent sur les moteurs de croissance de la productivité que sont le capital humain, le capital physique et l'innovation, et en soutenant le milieu des affaires en améliorant les infrastructures publiques et la réglementation.
- Que le gouvernement fasse tout ce qui est en son pouvoir afin de réduire les délais de traitement des demandes d'immigration.
- Que le gouvernement revoie sa politique obligeant les titulaires d'un visa de travail temporaire à quitter le pays pour demander leur statut de résident permanent.
- Que le gouvernement mette sur pied, avec l'aide des provinces et territoires, un système uniforme et exhaustif de reconnaissance des titres de compétences étrangers.
- Que le gouvernement révise ses critères de sélection des immigrants afin qu'une nette proportion de ceux-ci ait des compétences professionnelles et techniques qui correspondent aux emplois en demande.
- Que le gouvernement consulte la FCCQ s'il révisait ses critères de sélection et ses stratégies d'accueil et d'intégration de la population immigrante au Canada et, en particulier, au Québec.
- Que le gouvernement travaille avec les provinces afin d'élaborer des politiques de pensions à temps partiel offrant l'option au prestataire de recevoir une portion des prestations du régime de retraite de leur employeur tout en travaillant à temps partiel.
- Que le gouvernement revoie les seuils de revenu à partir desquels les prestations de Sécurité de vieillesse sont réduites de manière à ne pas décourager certains Canadiens de continuer à travailler après l'âge de 65 ans.
- Que le gouvernement modifie son programme de REER afin de ne pas pénaliser les travailleurs de 72 ans et plus.
- Que le gouvernement adhère aux recommandations du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés mandaté par le ministre de Ressources humaines et Développement social Canada, l'Honorable Monte Solberg.
- Que le gouvernement analyse la possibilité d'accroître le financement du secteur privé en santé et dans les infrastructures publiques.
- Que le gouvernement apporte les assouplissements nécessaires à sa *Loi canadienne sur la santé* afin d'accroître le financement du secteur privé en santé, ainsi que les prestations des services de santé par le privé.
- Que le gouvernement dote le Canada d'un cadre juridique et réglementaire de premier plan à l'égard des investissements dans les PPP, notamment pour les administrations publiques canadiennes.

### II. La portée des politiques du gouvernement

- Que le gouvernement s'assure que ses politiques fiscales soient en ligne de manière optimale avec les régimes fiscaux des autres juridictions canadiennes.
- Que le gouvernement continue de travailler de concert avec les autres paliers gouvernementaux afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité des politiques fiscales au Canada.
- Que le gouvernement baisse le taux général d'imposition des sociétés à 18,5% dès aujourd'hui.

- Que le gouvernement réévalue le mérite des taux de taxations préférentiels accordés aux compagnies qui exploitent les ressources énergétiques que sont le pétrole et le gaz naturel.
- Que le gouvernement développe davantage de politiques industrielles axées sur la création de valeur ajoutée et que celles-ci soient adaptées à la réalité particulière de chacune des industries et contiennent des clauses crépusculaires prévoyant un examen périodique de leur pertinence.
- Que le gouvernement développe lorsque nécessaire des politiques d'aide temporaires spécifiques pour les industries qui connaissent une situation financière difficile exceptionnelle.
- Que le gouvernement du Canada bonifie son aide aux secteurs forestier et manufacturier québécois et revoit sa formule du partage de l'aide financière en privilégiant une formule basée sur le poids économique des industries en difficulté plutôt que sur le poids démographique des provinces.

### **III. L'affectation des ressources gouvernementales**

- Que le gouvernement accroisse ses crédits d'impôt à l'investissement et bonifie les programmes de prêts à l'investissement aux entreprises en restructuration.
- Que le gouvernement accorde une attention particulière et alloue ses ressources à : l'investissement en entreprise, la formation et le perfectionnement des ressources humaines, la R&D et l'harmonisation de la fiscalité et de la réglementation.
- Que le gouvernement modifie sa *Loi de l'impôt sur le revenu* de sorte qu'elle permette le transfert à impôt différé des actions d'une société familiale exploitant une petite entreprise à l'exemple des dispositions qui le permettent pour les sociétés agricoles familiales.
- Que le gouvernement augmente les sommes investies en éducation via les transferts du gouvernement du Canada aux provinces en matière de programmes sociaux et de l'aide directe accordée aux institutions postsecondaires.
- Que le gouvernement mette en place un programme de crédit d'impôt à l'investissement dans le perfectionnement des ressources humaines afin de soutenir les entreprises qui offrent de la formation.
- Que le gouvernement injecte de nouveaux fonds pour le recyclage des travailleurs licenciés dans le secteur manufacturier
- Que le gouvernement adhère aux recommandations du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés mandaté par le ministre de Ressources humaines et Développement social Canada, l'Honorable Monte Solberg..
- Que le gouvernement assouplisse pour les PME les exigences du programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et le développement expérimental afin qu'elles reflètent davantage leur réalité.
- Que le gouvernement travaille de concert avec les autres paliers de gouvernement afin de simplifier l'architecture fiscale et réglementaire canadienne et d'améliorer la cohérence et la complémentarité des politiques fiscales et réglementaires au Canada.
- Que le gouvernement arrête de faire la promotion de la création d'un organisme unique pancanadien de réglementation des valeurs mobilières et appuie le régime des passeports.

### **IV. La compétitivité de l'économie canadienne**

- Que le gouvernement diminue le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir la compétitivité de notre économie.
- Que le gouvernement développe des arrangements fiscaux avantageux permettant d'attirer des entreprises à forte création de valeur ajoutée, telle une exemption fiscale sur les royalties associées aux produits brevetés dont la R&D aurait été effectuée au Canada.
- Que le gouvernement poursuive ses efforts d'allégement réglementaire.

- Que le gouvernement développe des arrangements réglementaires avantageux permettant d'attirer des multinationales à forte création de valeur tels des mécanismes d'avant-garde d'application de la loi pour protéger adéquatement les droits de propriété intellectuelle au Canada.
- Que le gouvernement envisage la possibilité de développer des programmes de formation axés sur les besoins des grandes industries.
- Que le gouvernement encourage le développement de grappes industrielles ou de filières industrielles, notamment dans une perspective de développement régional.

## **V. La disponibilité de la main d'œuvre qualifiée**

- Que le gouvernement augmente les sommes investies en éducation via les transferts du gouvernement du Canada aux provinces en matière de programmes sociaux et de l'aide directe accordée aux institutions postsecondaires.
- Que le gouvernement mette en place un programme de crédit d'impôt à l'investissement dans le perfectionnement des ressources humaines afin de soutenir les entreprises qui offrent de la formation.
- Que le gouvernement injecte de nouveaux fonds pour le recyclage des travailleurs licenciés dans le secteur manufacturier.
- Que le gouvernement réduise les délais de traitement des demandes d'immigration.
- Que le gouvernement revoie sa politique obligeant les titulaires d'un visa de travail temporaire à quitter le pays pour demander le statut de résident permanent.
- Que le gouvernement mette sur pied un système uniforme et exhaustif de reconnaissance des titres de compétences étrangers.
- Que le gouvernement révise ses critères de sélection des immigrants.
- Que le gouvernement diminue l'imposition sur le revenu des particuliers.
- Que le gouvernement travaille avec les provinces afin d'élaborer des politiques de pensions à temps partiel offrant l'option au prestataire de recevoir une portion des prestations du régime de retraite de leur employeur tout en travaillant à temps partiel.
- Que le gouvernement revoie les seuils de revenu à partir desquels les prestations de Sécurité de vieillesse sont réduites de manière à ne pas décourager certains Canadiens de continuer à travailler après l'âge de 65 ans.
- Que le gouvernement modifie son programme de REER afin de ne pas pénaliser les travailleurs de 72 ans et plus.
- Que le gouvernement adhère aux recommandations du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés mandaté par le ministre de Ressources humaines et Développement social Canada, l'Honorable Monte Solberg.

## **Annexe 2 – Les questions particulières des consultations pré-budgétaires 2008**

1. Quelles mesures le gouvernement devrait-il prendre dans le budget de 2008 (et dans l'avenir) pour que le Canada puisse faire face aux conséquences du vieillissement de la population?
2. Le gouvernement devrait-il mettre en œuvre des politiques de portée générale pour contribuer à la réussite de tous les secteurs de l'économie, ou devrait-il privilégier l'élaboration de politiques en vue d'aider certains secteurs à relever des défis particuliers?
3. Dans le budget de 2008 (et dans l'avenir), sur quels domaines le gouvernement devrait-il cibler ses ressources? S'il faut réaffecter des ressources, de quels secteurs devraient-elles provenir?
4. Quelles mesures le gouvernement devrait-il prendre dans le budget de 2008 (et dans l'avenir) pour faire en sorte que l'économie canadienne reste compétitive sur le plan international, continue à attirer des investissements et crée des emplois à haute valeur ajoutée?
5. Quelles mesures – fiscales et autres – le gouvernement devrait-il prendre pour que le Canada conserve ses meilleurs travailleurs, attire des immigrants hautement qualifiés, encourage le plus de gens possible à intégrer le marché du travail et récompense ses citoyens pour leur travail, tout en respectant ses objectifs financiers?